



Numéro PLACE : EFS-BRET1008

MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES ET MULTI-TECHNIQUES DE L'EFS BRETAGNE

Portes coulissantes automatiques, portes sectionnelles, rideaux automatiques, semi-automatiques et manuels & barrières levantes

Marché public de fournitures et services

Procédure adaptée

(Articles L.2123-1, R.2123-1 2° et R.2123-4 à R.2123-7 du code de la commande publique)

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

SOMMAIRE

1. EXIGENCES TECHNIQUES	3
1.1 Dispositions Communes	3
Préambule	3
A. Classement des établissements	3
B. Référentiel et normes en vigueur	3
C. Obligations de résultats	3
1.1.1. Modalités d'Exécution des Prestations	4
A. Conduite des installations	4
B. Modalités et Conditions d'Intervention	5
C. Personnel du Titulaire	5
1.1.2. Modalités de Passation des prestations curatives (prestations unitaires)	5
1.1.3. Mise en Place et Suivi des Prestations	6
A. Réunion préparatoire	6
B. Planning prévisionnel d'intervention	6
C. Bons d'interventions	6
D. Documents d'exploitation	7
E. Revues de marché	7
1.1.4. Développement Durable et Protection de l'Environnement	8
1.1.5. Annexe 1 : Coordonnées des interlocuteurs des différents sites de l'EFS Bretagne concernés par le présent marché	8
1.2 Dispositions Spécifiques	10
1.2.1. Préambule	10
A. Sites concernés	10
1.2.2. Continuité de Service	10
A. Hotline	10
B. Délais d'intervention et de réparation	10
1.2.3. Détail des Opérations de Maintenance Préventive	11
1.2.4. Liste des équipements techniques concernés par ce lot 01	12

1. EXIGENCES TECHNIQUES

1.1 Dispositions Communes

Préambule

A. Classement des établissements

Les locaux de l'Établissement Français du Sang Bretagne sont classés comme Établissement recevant des Travailleurs (ERT), et Etablissement recevant du Public (ERP) :

- BREST : catégorie 5 de type U
- ST BRIEUC : catégorie 1 de type U
- QUIMPER : catégorie 5 de type U
- VANNES : catégorie 5 de type U
- RENNES : catégorie 5 de type U
- LORIENT : catégorie 1 de type U

B. Référentiel et normes en vigueur

Le Prestataire se conformera à l'ensemble des lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires, normes, DTU, directives, procédures, consignes et/ou dispositions relatives à l'ensemble des prestations attendues par le présent marché, qu'ils soient locaux, nationaux européens ou internationaux, en vigueur au jour de la réalisation de ses prestations.

Le présent CCTP se réfère notamment aux normes et documents suivants :

- NF EN 13306 – Norme française homologuée, relative à la « Terminologie de la maintenance »
- NF FD X 60-000 - Fascicule de Documentation relatif à la « Maintenance industrielle - Fonction maintenance » publié par l'AFNOR

C. Obligations de résultats

Le présent marché regroupe toutes les prestations intellectuelles et matérielles, nécessaires au fonctionnement du site, l'exploitation et la maintenance dans les meilleures conditions pour apporter une qualité de service visant, dans le temps, la maintenance et la performance des équipements et des installations.

Le présent marché impose au Prestataire des obligations de résultat.

La réalisation complète des objectifs, décrits dans le présent document, constitue une obligation essentielle du Prestataire.

Dans les cas où les objectifs ne seraient pas totalement atteints, le versement de la redevance sera diminué des pénalités applicables.

Le choix des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs définis, et leur utilisation, relève exclusivement du Prestataire.

En conséquence tous les moyens et modalités décrits dans le présent document ou tous les documents qui y sont cités ne sont que des moyens minimaux nécessaires au Prestataire pour satisfaire à ses obligations.

Le Prestataire met en œuvre, de sa propre autorité et sous sa seule responsabilité, tous les moyens qu'il juge utiles pour l'accomplissement de ses missions.

Les moyens décrits dans le présent document ne sont pas limitatifs.

Le Prestataire apporte toute solution aux défaillances constatées dans les meilleurs délais et selon les obligations contractuelles de réactivité visées dans les clauses décrites ci-après du marché.

Les objectifs en matière de résultats consistent :

- à garantir la continuité du service,
- à garantir la satisfaction des occupants par la qualité de service,
- à garantir la maintenabilité, la durabilité et les performances de fonctionnement des installations à un niveau optimal,
- à optimiser les consommations d'énergie (chaud, froid, eau, électrique)

Le respect des objectifs se traduira par :

- un taux de disponibilité élevé des installations,
- un taux de défaillance faible après réparation,
- la rapidité dans les interventions,
- le respect des consignes de fonctionnement

L'attention du prestataire est attirée sur la nécessité d'assurer un fonctionnement continu de l'ensemble des installations.

1.1.1. Modalités d'Exécution des Prestations

A. Conduite des installations

Le prestataire mettra en place l'organisation nécessaire pour assurer la maintenance des installations en fonction d'un programme soumis au Responsable du Service Technique de l'EFS Bretagne

Le prestataire est responsable du fonctionnement des installations d'une façon permanente.

Il recherche un fonctionnement optimal à partir des installations de GTC (Gestion Technique Centralisée) et de régulation par des contrôles de bon fonctionnement réalisés dans les locaux.

La gestion technique centralisée est considérée comme faisant partie intégrante des installations de conduite et de surveillance.

Le prestataire utilise les moyens mis à sa disposition pour :

- analyser les informations émanant de la GTC,
- modifier les programmes horaires et points de consignes afin d'adopter le fonctionnement des installations à l'occupation des locaux après accord du Responsable Technique.

En cas de défaillance des équipements de conduite et de surveillance, le prestataire prend toutes les dispositions nécessaires afin de revenir à un niveau normal d'exploitation.

Le prestataire assure des visites dans les locaux techniques dont la programmation est établie conjointement avec le Responsable Technique.

Il a une parfaite connaissance des locaux et des installations et doit être capable de s'y rendre à tout moment et dans des délais définis.

Le personnel a les compétences pour établir les premiers éléments de diagnostic et est capable, éventuellement, de faire intervenir des agents qualifiés indispensables.

Le prestataire assure une astreinte technique 24h/24h quelles que soient les zones prédéfinies.

Il assure également la préparation des installations en vue des contrôles et visites réglementaires effectués par les organismes de contrôle.

B. Modalités et Conditions d'Intervention

Un planning prévisionnel fixant les dates d'interventions préventives sera établi par le Prestataire et proposé à l'EFS-BRETAGNE. Les dates, ainsi retenues, servent de référence pour les interventions de l'année en cours. Ce planning sera remis 2 mois après la date de notification du marché, puis une mise à jour sera faite annuellement (dans les 2 mois à compter du 1er janvier).

Le personnel du Prestataire, ainsi que de ses sous-traitants éventuels, devra se conformer strictement au règlement intérieur du bâtiment, notamment en ce qui concerne les conditions d'accès aux locaux, les relations avec le personnel du site et les règles de sécurité.

Dans le cas d'une intervention curative la maintenance préventive pourra être effectuée si sa planification était prévue dans les 30 jours suivant l'intervention.

Avant chaque intervention préventive ou curative, le Titulaire devra préalablement prendre rendez-vous avec le service technique de l'EFS Bretagne afin de ne pas perturber la continuité du service.

C. Personnel du Titulaire

Dès la notification du marché le Titulaire prépare et contrôle la liste nominative du personnel amené à intervenir au titre de son marché, pour l'agrément préalable par l'EFS. La liste nominative du personnel ainsi que leur qualifications et ou diplômes respectifs sont joints à l'offre du présent marché.

Cette liste, et l'ensemble des documents annexes, est ensuite tenue à jour par le Titulaire, et il est fait mention des modifications qui peuvent intervenir dans la composition du personnel et dans la distribution des tâches notamment en cas d'absence ou de cessation de fonction d'un employé.

Le Titulaire remplace immédiatement le personnel absent ou qui ne donnerait pas satisfaction.

Le Titulaire vérifie que l'ensemble du personnel d'intervention a bien la qualification correspondante à sa mission, et a une bonne connaissance de la topographie des lieux, des consignes de sécurité et d'accès donné par l'EFS-Bretagne.

1.1.2. Modalités de Passation des prestations curatives (prestations unitaires)

Les prestations curatives feront l'objet de bons de commande.

Au préalable, les prestations curatives feront l'objet d'un devis qui sera adressé au responsable technique de l'EFS- Bretagne sous 4 jours à compter de la signification de la défaillance.
Rappel : Toutes les interventions correctives conséquentes à un manque de préventif sont incluses dans le forfait.

Le devis mentionnera le délai d'exécution des prestations à compter de la date de mise à disposition des installations par l'EFS-Bretagne.

Le devis fera ressortir les quantités et prix unitaires correspondants (coût unitaire des pièces et coefficient de remise, coût de déplacement, le temps de main-d'œuvre, et le taux horaire conformément aux prix du marché) et comprendra un descriptif détaillé des prestations à réaliser, des modalités d'exécution.

Concernant le montant des devis et le délai d'exécution, l'EFS-Bretagne se réserve le droit de les refuser.

1.1.3. Mise en Place et Suivi des Prestations

A. Réunion préparatoire

Dans les 8 jours suivant la notification du marché, une réunion de mise en place du marché sera organisée entre le responsable des services techniques de l'EFS Bretagne et le Titulaire. Cette réunion vise à définir les modalités précises d'exécution du marché, à savoir notamment :

- une lecture en commun des différents documents du marché
- l'élaboration et la signature du plan de prévention
- le planning de la maintenance préventive présenté par le Prestataire sur les 2 premiers mois du marché
- le planning de l'inventaire et de la prise en compte des équipements du périmètre,
- la liste nominative du personnel affecté à la réalisation des prestations
- le document unique relatif aux modalités de l'astreinte

B. Planning prévisionnel d'intervention

Un planning prévisionnel fixant les dates d'interventions préventives sera établi par le Prestataire et proposé à l'EFS-Bretagne. Les dates, ainsi retenues, servent de référence pour les interventions de l'année en cours. Ce planning sera remis 2 mois après la date de notification du marché, puis une mise à jour sera faite annuellement.

C. Bons d'interventions

Chaque intervention effectuée sur un site donne **systématiquement** lieu à un compte rendu établi par le Titulaire.

Ils seront conservés sur site et une copie sera transmise au service technique de l'EFS Bretagne quotidiennement et au **plus tard 5 jours ouvrés** après la fin de l'intervention.

Les bons d'intervention doivent être envoyés par mail à andre.glotin@efs.sante.fr.

Ces bons d'interventions précisent dans le détail toutes les opérations effectuées et notamment:

- la date et l'heure de début de l'intervention,
- l'identification du site, Poste technique (N° étiquette),

- le nom des intervenants,
- la nature de l'intervention (préventive, correctif, levée de réserve, Astreinte...),
- Le matériel sur lequel le technicien est intervenu (N° étiquette),
- La cause première de défaillance,
- Le prix et les références des pièces de rechange,
- le détail de l'intervention et les préconisations des remises en état éventuelles ou les remplacements d'équipements défectueux indispensables,
- la date et l'heure de fin de l'intervention, et le temps d'intervention.

D. Documents d'exploitation

Les documents consultables

Le titulaire établit, met en place et renseigne les documents suivants :

- Planning des opérations d'entretien courant et de maintenance programmée,
- Fiches techniques des matériels,
- Fiches historiques,
- Modes opératoires et schémas nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des matériels,
- Mise à jour suite à modifications,
- Bons de travaux faisant apparaître :
 - . le n° d'inventaire de l'équipement (code barre sur chaque équipement)
 - . visites systématiques de surveillance, contrôle et vérifications,
 - . opérations d'entretiens préventifs,
 - . défaillances et dépannages effectués,
 - . modifications et évolutions souhaitées,

La gestion de ces documents doit être organisée pour une bonne traçabilité de la performance du process et de la vie des matériels.

A tout moment, le Responsable technique ou son représentant doit pouvoir consulter ces documents renseignés au fur et à mesure par le prestataire et maintenus sur chaque site.

Plans et notices descriptives des installations

Mise à jour de ces documents selon les modifications apportées aux matériels.

E. Revues de marché

Une réunion annuelle sera programmée, avec remise d'un rapport résumant l'activité de l'année écoulée et proposition d'optimisation pour l'année à venir :

- les commentaires sur le déroulement de la maintenance,
- les dépannages :
 - . nombre de pannes, leur fréquence, la cause,
 - . analyse sur la récurrence de certaines pannes,
- Disponibilité du matériel,
- Matériel remplacé,
- Synthèse des installations afin de suivre le vieillissement du parc,
- Bilan budgétaire,
- Propositions pour l'année suivante :

- . ajustement planning,
- . budget travaux,
- . modifications à envisager (Ex : Entretien des locaux pour le maintien des performances),
- . état de la réglementation,
- . bilan des interventions hors contrat (devis...).

Ces réunions sont prévues avec :

- Le Responsable du Service technique de l'EFS Bretagne ou son représentant
- Le titulaire (Chef de projet, qualité, sécurité, responsable de site, réglementation métier....).

Le calendrier sera établi dès le début du contrat. Toutes les réunions feront l'objet d'un rapport qui parviendra à l'EFS Bretagne au plus tard dans les 10 jours suivants.

1.1.4. Développement Durable et Protection de l'Environnement

Soucieux de s'inscrire dans une démarche d'achat « durable » et « éco-responsable », l'EFS est attentif à la « qualité écologique » de la prestation.

Les principales caractéristiques environnementales envisagées sont les suivantes :

- Préserver la ressource naturelle en eau (limiter la pollution et la consommation),
- Limiter la consommation d'énergie,
- Préserver la santé du personnel de l'EFS et du Titulaire,
- Limiter la consommation de ressources rares et les pollutions dues aux produits et à leurs emballages.

Pour ce faire le Titulaire doit satisfaire, en terme de développement durable, aux exigences suivantes :

- Indiquer dans son offre de quelle manière il mène une politique de protection et de mise en valeur de l'environnement.
- Préciser si les produits utilisés présentent des caractéristiques techniques respectueuses des enjeux du développement durable, de la protection de l'environnement et du personnel.

Aucun produit utilisé ne doit être CMR, et dans la mesure du possible, aucun produit utilisé ne doit être dangereux pour l'homme ou l'environnement (danger de toxicité aiguë, danger de corrosion, d'explosion ou d'incendie, gaz sous pression, produits comburants...). Le titulaire transmettra les FDS des produits utilisés et ce durant toute la prestation en cas de nouveau besoin.

Après attribution, le Titulaire conduit une démarche environnementale dans le cadre des interventions réalisées au titre du marché, notamment sur la gestion et la traçabilité des déchets (comme par exemple la récupération et le traitement des batteries).

Pour ce faire, il met en place un registre de suivi. Les bordereaux de suivi des déchets devront être systématiquement fournis à l'EFS.

1.1.5. Annexe 1 : Coordonnées des interlocuteurs des différents sites de l'EFS Bretagne concernés par le présent marché

Site de Lorient Keryado, 112 rue Colonel Jean Muller– 56100 Lorient
Madame Myriam LIMBOUR, Téléphone 06 37 84 90 63

Site de Saint Briec, Centre Hospitalier Yves Le Foll, 10 rue Marcel Proust – B P 2115 – 22021 Saint Briec Cedex

Monsieur HOUZE François-Régis, Téléphone 02 96 94 53 10

Site de Vannes, Centre Hospitalier de Bretagne Atlantique, 20 Boulevard Général Maurice Guillaudot 56017 Vannes Cedex

Monsieur Clément DUMORTIER, Téléphone 02 97 67 53 02

Site de Rennes, rue Pierre Jean Gineste B P 91614 – 35016 Rennes Cedex

Monsieur André GLOTIN, Téléphone 06 44 25 84 37

Site de Rennes magasin central, 12 rue de la Frébardière 35000 Rennes

Monsieur Sébastien LELAY, Téléphone 02 23 30 10 00

Site de Quimper, Centre Hospitalier de Cornouaille, rue Emile Zola – 29000 Quimper

Sophie PRIGENT, Téléphone 02 98 65 66 04

Site de Brest Morvan, 46 rue Félix Le Dantec BP 62025 - 29220 Brest Cedex 2

Monsieur Yvon MERIEN, Technicien de maintenance, Téléphone 02 98 44 94 25

Site de Brest cavale Blanche, Boulevard Tanguy Prigent - 29200 Brest

Monsieur Yvon MERIEN, Technicien de maintenance, Téléphone 02 98 44 94 25

1.2 Dispositions Spécifiques

1.2.1. Préambule

A. Sites concernés

Les équipements à entretenir dans le cadre du présent marché concernent les sites suivants :

Sites	Niveaux	Surface totale	Surface ERP	Nombre de personnes travaillant sur le site
Rennes <u>Gineste</u>	4 niveaux : sous-sol, rez-de-chaussée 1 ^{er} étage, 2 ^e étage	5 670 m ²	750	241
Rennes Magasin	1 niveau	1200 m ²	0	15
Vannes	4 niveaux : sous-sol, rez-de-chaussée 1 ^{er} étage, 2 ^e étage	1 195 m ²	170	37
Quimper	2 niveaux : rez-de-chaussée bas rez-de-chaussée haut	1 450 m ²	500	42
Brest Morvan	3 niveaux : sous-sol, rez-de-chaussée 1 ^{er} étage	3 550 m ²	650	88
Brest Cavale	1 niveau	450m ²	0	20
Lorient Keryado	2 niveaux : rez-de-chaussée, 1 ^{er} étage	550m ²	306	25

Cette liste est susceptible d'évoluer en cours de marché à la hausse comme à la baisse.

1.2.2. Continuité de Service

A. Hotline

Le Titulaire devra détailler dans son offre les modalités de contact et de fonctionnement de la hotline.

B. Délais d'intervention et de réparation

- Délai d'intervention : G.T.I (Garantie de Temps d'Intervention) :

Le délai d'intervention est le temps écoulé entre le moment où le « Prestataire » est informé d'une défaillance et le moment où il est présent auprès de l'équipement concerné.

- Délai de réparation ou remise en état : G.T.R. (Garantie de Temps de Réparation)

La remise en état définitive s'entend lorsque l'équipement a retrouvé ses spécifications et performances d'origine.

Les délais ont pour origine soit le signalement lors de la présence du Titulaire sur le site, soit le signalement téléphonique, par télécopie ou par mail des services techniques l'EFS Bretagne.

Les délais GTI/GTR maximums à respecter pour chaque lot sont les suivants :

Désignation	GTI en heures consécutives	GTR en heures consécutives
Portes coulissantes automatiques, barrières levantes, portes sectionnelles et rideaux automatiques et semi automatiques, manuels	8	24

Remarque importante : **L'EFS dispose déjà d'un service d'astreinte 7j/7 et 24h/24.**

En cas de non-respect de ces délais, le Titulaire pourra se voir appliquer des pénalités de retard telles que définies dans l'Acte d'Engagement Valant Règlement de la Consultation et Cahier des charges.

1.2.3. Détail des Opérations de Maintenance Préventive

Ces précisions concernent la maintenance préventive et doivent être appréhendées selon les périodicités évoquées. Pour arriver aux résultats demandés, le titulaire conserve l'entière responsabilité de la politique de maintenance, et il lui appartient de mettre en œuvre les moyens suffisants.

Sites : Rennes (deux sites), Brest Morvan, Plabennec, Quimper

Portes automatiques et barrières levantes (2 visites par an)

Réglementation :

- Arrêté du 21/12/1993 (Relatif aux portes et portails automatiques et semi-automatiques sur les lieux de travail),
- Article R 4224-12 du code du travail.

Prestations attendues au titre de la maintenance préventive :

- Rideaux métalliques et portails automatiques, barrières levantes : graisser les goussets, contrôler l'état des coulisses, des rails, des serrures, des tabliers, des butoirs, des fins de courses, vérifier le serrage des connexions électriques
- Rideaux métalliques et portes sectionnelles : contrôler le fonctionnement de l'ouverture manuelle de secours, vérifier le serrage des vis de fixation du tablier, réducteur, boîtier de ressorts, goussets
- Rideaux métalliques : contrôler le fonctionnement du parachute
- Contrôles réglementaires de sécurité

Le Titulaire effectue une maintenance préventive annuelle de chaque équipement répertorié dans la liste des équipements :

- vidange et remplacement de l'huile du réservoir selon besoin
- graissage des chemins de roulements et des galets
- graissage des axes et extrémités des vérins
- graissage des articulations des ciseaux
- contrôle de la batterie et remplacement tous les 5 ans (devis à transmettre avant changement)

1.2.4. Liste des équipements techniques

Important : La liste des équipements techniques est susceptible d'évolution en cas de mise à jour mineure du parc, sans pour autant entraîner de modification tarifaire sur le prix forfaitaire de maintenance.

Porte piétonne automatique	Brest Morvan	ENTREE MDD	46 RUE FELIX LE DANTEC	29200	BREST
Porte piétonne automatique	Brest Morvan	ENTREE MDD	46 RUE FELIX LE DANTEC	29200	BREST
Porte de garage automatique	Brest Morvan	RDJ ENTREE PARKING	46 RUE FELIX LE DANTEC	29200	BREST
Porte de garage automatique	Brest Morvan	RDJ ENTREE PARKING COTE CHU	46 RUE FELIX LE DANTEC	29200	BREST
Porte piétonne automatique	Brest Cavale	DISTRIBUTION	BOULEVARD TANGUY PRIGENT	29200	BREST
Porte sectionnelle ind. aut.	Quimper	GARAGE	RUE EMILE ZOLA	29000	QUIMPER
Volet/Rideau automatique	Quimper	RIDEAU METALLIQUE	RUE EMILE ZOLA	29000	QUIMPER
Porte piétonne automatique	Quimper	SAS ENTREE PRINCIPALE INTERIEUR	RUE EMILE ZOLA	29000	QUIMPER
Porte piétonne automatique	Quimper	SAS ENTREE PRINCIPALE EXTERIEURE	RUE EMILE ZOLA	29001	QUIMPER
Porte piétonne automatique	Rennes Gineste	SAS ENTREE PRINCIPALE	RUE PIERRE GINESTE	35000	RENNES
Porte piétonne automatique	Rennes Gineste	SAS ENTREE PRINCIPALE	RUE PIERRE GINESTE	35000	RENNES
Porte piétonne automatique	Rennes Gineste	PASSERELLE	RUE PIERRE JEAN GINESTE	35000	RENNES
Porte piétonne automatique	Rennes Gineste	DISTRIBUTION	RUE PIERRE JEAN GINESTE	35000	RENNES
Porte piétonne automatique	Rennes Gineste	LOCAL IRRADIATEUR DERRIERE ACCUEIL	RUE PIERRE GINESTE	35000	RENNES
Porte piétonne automatique	Rennes Gineste	ENTREE PERSONNEL ARRIERE BATIMENT	RUE PIERRE GINESTE	35000	RENNES
Barrière	Rennes Gineste	BARRIERE ENTREE	RUE PIERRE GINESTE	35000	RENNES
Barrière	Rennes Gineste	BARRIERE SORTIE	RUE PIERRE GINESTE	35000	RENNES
Porte piétonne automatique	Rennes Gineste	LOCAL IRRADIATEUR DERRIERE ACCUEIL	RUE PIERRE GINESTE	35000	RENNES
Porte ind. sectionnelle man.	Rennes Magasin	ENTREE MAGASIN	12 RUE DE LA FREBARDIERE	35000	RENNES
Porte ind. sectionnelle man.	Rennes Magasin	ENTREE MAGASIN	12 RUE DE LA FREBARDIERE	35000	RENNES
Porte piétonne automatique	Vannes	ENTREE PORTE EXTERIEURE	20 BD MAURICE GUILLAUDOT	56000	VANNES
Barrière	Vannes	BARRIERE	20 BD MAURICE GUILLAUDOT	56000	VANNES
Porte piétonne automatique	Vannes	ENTREE PORTE INTERIEURE	20 BD MAURICE GUILLAUDOT	56000	VANNES
Porte sectionnelle	Lorient	MAGASIN	112 rue Colonel Jean Muller	56100	LORIENT